



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports urbains

Question au Gouvernement n° 1240

Texte de la question

GRAND PARIS

M. le président. La parole est à M. Henri Plagnol, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Henri Plagnol. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

La semaine dernière, le Président de la République a dessiné avec force sa vision du Grand Paris : une vision à la fois généreuse et ambitieuse. Le Grand Paris, c'est un double défi. C'est projeter notre région Île-de-France dans le XXI^e siècle en mobilisant tous ses atouts pour la bataille de l'emploi et sa compétitivité en Europe et dans le monde. Mais c'est aussi, et surtout, améliorer la vie quotidienne des millions de Franciliens.

Au coeur de ces défis, il y a la nécessité d'améliorer le système des transports. Le transport, c'est vital pour l'emploi parce que c'est la mobilité, c'est essentiel pour respecter les engagements du Grenelle de l'environnement - si on invite les Franciliens à moins utiliser leur voiture sans rien leur proposer en échange, c'est l'échec assuré.

Le Président de la République a dressé un constat dans lequel tous les élus et tous les habitants d'Île-de-France se retrouvent : avec un système des transports à bout de souffle, c'est devenu une véritable épreuve que d'aller à son travail tous les jours.

Comment améliorer l'ordinaire des usagers des transports de l'Île-de-France ? Le Président de la République a dit que cela passerait par 35 milliards d'euros (*" Il ne les a pas ! " sur les bancs du groupe SRC*) et une loi spéciale. Peut-on en attendre, à court terme, une amélioration et, à moyen terme, le grand métro automatique régional, indispensable pour les transports de banlieue à banlieue ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Patrick Roy. Grand Paris, demi-Gouvernement !

M. le président. Monsieur Roy, je vous en prie !

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la situation des transports en région parisienne, qui est en effet très dégradée. Le sous-investissement chronique depuis quinze ans dans les transports est réel.

Le 29 avril, pour présenter le Grand Paris, le Président de la République a mis au coeur de son projet un nouveau schéma de transports collectifs à réaliser en urgence avec deux objectifs : permettre les liaisons banlieue-banlieue, impossibles aujourd'hui ; assurer la desserte des pôles économiques et des aéroports ; désenclaver les secteurs urbains délaissés, tels que Montfermeil et Clichy.

Nous allons créer la troisième génération de transports parisiens. Après le métropolitain et le RER, ce sera le réseau de métro automatique à grande capacité : un réseau de 130 kilomètres, des rames roulant de 60 à 80 kilomètres à l'heure, pouvant fonctionner jour et nuit. L'un des objectifs est de pouvoir rejoindre, depuis l'aéroport Charles de Gaulle, La Défense ou le centre de Paris en moins de trente minutes. Le réseau sera articulé sur le réseau existant, ce qui permettra de fluidifier le RER.

Nous nous donnons deux mois pour arrêter, conjointement avec la région, le réseau de transport optimal le plus efficient, ainsi que les modalités de son financement.

Le Grand Paris sera, certes, un chantier dans la région capitale, mais ses effets vont concerner l'ensemble du pays. Développer les potentiels d'une des quatre villes-monde, avec New York, Londres et Tokyo, concerne, par effet d'entraînement, toute l'économie nationale et tout particulièrement nos métropoles régionales. Le Grand Paris est donc un grand enjeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Henri Plagnol](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1240

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Développement de la région capitale

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mai 2009